

CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT B

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**Désignation commerciale :** CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT BUtilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : non déterminé
Utilisation de la substance / du mélange : Durcisseur pour résine silicone

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49
38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr**Numéro d'appel d'urgence :**Centre Régional Antipoisons de LYON – Tél. : **04.72.11.69.11***** 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange.****Classification selon Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE**

Xn, Nocif

R20 : Nocif par inhalation.

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

En cas de ventilation insuffisante, formation possible de mélanges explosifs.

Le produit est soumis à l'obligation d'étiquetage en vertu de la méthode de calcul de la directive générale CE sur la classification des préparations dans sa dernière version.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Eléments d'étiquetage**Etiquetage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et étiqueté suivant les directives de la Communauté Européenne/GefStoffV.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Triméthoxyphénylsilane

Diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane

Orthosilicate de tétraméthyle

Phrases de risques (R) :

R20 : Nocif par inhalation.

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Phrases de sécurité (S) :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S24 : Eviter le contact avec la peau.

S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB :****PBT :** non applicable**vPvB :** non applicable

CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT B

* 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit : Mélanges**Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

| Composants contribuant aux dangers : | | | |
|---|--|---|-----------|
| CAS : 2996-92-1 EINECS : 221-066-9 | Triméthoxyphénylsilane | Xi R38 Xn R22 R48/22 STOT RE2, H373 Tox. aiguë. 4, H302 ; Irrit. cut. 2 H315 | 10-25 % |
| CAS : 68928-76-7 EINECS : 273-028-6 | Diméthylbis[(1-oxonodécyl)oxy]stannane | T R48/25 ; R53 Xn R22 R63 Repr. 2, H361 ; STOT RE1, H372 Tox. aiguë. 4, H302 ; Aqu. chron. 4, H413 | 1,0-2,5 % |
| CAS : 67-56-1 EINECS : 200-659-6 | Méthanol | T R23/24/25 R39/23/24/25 ; F R11 Liq. infl. 2, H225 ; Tox. aiguë 3, H301 ; Tox. aiguë 3, H311 ; Tox. aiguë 3, H331, STOT SE1, H370 | 0,1-1,0 % |
| CAS : 17865-54-2 | Cyclohexyltriméthoxysilane | Xi R38 ; N R51/53 ; Aqu. chron. 2, H411 ; Irrit. cut. 2 H315 | 0.1-1.0% |
| CAS : 681-84-5 EINECS : 211-656-4 | Orthosilicate de tétraméthyle | T+ R26 ; T R48/23 Xi R38 R41 R10 Liq. Infl. 3, H226; Tox. aiguë 1, H330 ; STOT RE1, H372 ; Lés. ocul. 1, H318 ; Irrit. cut. 2, H315 | 0.1-1.0% |

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.

* 4. PREMIERS SECOURS

Descriptions des premiers secours**Recommandations générales :**

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après plusieurs heures, c'est pourquoi une surveillance médicale d'au moins 48 heures s'impose après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.

Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

En cas d'inhalation :

Apport d'air frais ou d'oxygène, consulter un médecin.

En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.

Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

Indications pour le médecin :**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information significative complémentaire disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information significative complémentaire disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés :**

CO2, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT B

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Voir section 10.

Conseils aux pompiers**Equipement de protection spécial :** Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Vêtement de protection complet.

Autres recommandations :

Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.

Collecter séparément les eaux d'incendie contaminées, ne pas jeter à l'égout.

Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

* **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Risque important de glissade du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de protection.

Eloigner les personnes non équipées de protection.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Assurer une ventilation suffisante.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eloigner toute source d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

En cas de contamination des eaux ou des égouts, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Eliminer le produit ramassé conformément à la réglementation.

Références à d'autres sections :

Informations relatives à une manipulation sans danger, voir section 7.

Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation :****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Conserver le récipient bien fermé.

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

NE PAS respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Utiliser des équipements/appareils antidéflagrants – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Conditions pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Stockage :****- Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs :**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

- Indications relatives au stockage commun :

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans des contenants bien fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -**Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Aucune information significative complémentaire disponible.

* 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

| Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail : | |
|--|--|
| 67-56-1 Methanol | |
| AGW (Allemagne) | 270 mg/m ³ , 200 ml/m ³ 4(II) ; DFG, EU, H, Y |
| IOELV (Union Européenne) | 260 mg/m ³ , 200 ml/m ³ Peau |
| 681-84-5 Orthosilicate de tétraméthyle | |
| AGW (Allemagne) | 2 mg/m ³ , 0.3 ml/m ³ 1(I) ; AGS |

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Equipements de protection individuelle :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.
 Ranger les vêtements de protection séparément.
 Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Appliquer de la crème protectrice à titre préventif.
 Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Veiller au respect des valeurs limites d'exposition /et ou autres valeurs limites sur le poste de travail.
 En cas de faible exposition ou de courte durée, filtre respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.
 Filtre : AXP.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants.

- Matériau des gants :

Silver shield TM
 4H TM

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, de ce fait, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

Protection du corps :

Vêtement de protection.

CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT B

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles | |
|--|---|
| Informations générales : | |
| Aspect : | |
| Forme : | liquide |
| Couleur : | incolore |
| Odeur : | pratiquement inodore |
| Changement d'état : | |
| Point/intervalle de fusion : | non déterminé |
| Point/intervalle d'ébullition : | >65°C |
| Point d'éclair : | 66°C |
| Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former. |
| Densité à 20°C : | 1 g/cm ³ |
| Solubilité dans / miscibilité avec l'eau : | Hydrolysé |
| Viscosité – dynamique à 25°C | 40 mPas |
| Autres informations : | Aucune information significative complémentaire disponible. |

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité**Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.

Possibilités de réactions dangereuses :

Réactions avec les agents oxydants forts.

Formation de vapeurs/gaz inflammables.

Conditions à éviter : Aucune information significative complémentaire disponible.

Matières incompatibles : Aucune information significative complémentaire disponible.

Produits de décomposition dangereux :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Risque d'émission d'une faible quantité de formaldéhyde.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë :**

| Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : | | |
|---|-------------|---------------------------------|
| 100-42-5 Styrene | | |
| Oral | LD 50 | 5000 mg/kg (rat) |
| Cutané | LD 50 | > 2000 mg/kg (rat) ^o |
| Inhalation | LC 50 / 4 h | 11,8 mg/l (rat) |

Irritation primaire :

Sur la peau : Irritant pour la peau et les muqueuses.

Sur les yeux : Irritant

Indications toxicologiques complémentaires :

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif.

Irritant.

CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT B

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Toxicité :****Toxicité aquatique :** Aucune information significative complémentaire disponible.**Persistence et dégradabilité :** Aucune information significative complémentaire disponible.**Comportement dans les compartiments environnementaux :****Potentiel de bioaccumulation :** Aucune information significative complémentaire disponible.**Mobilité dans le sol :** Aucune information significative complémentaire disponible.**Indications écologiques complémentaires :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux : 1 (propre classification) : peu polluant

Ne pas contaminer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT :** non applicable**vPvB :** non applicable**Autres effets néfastes :** Aucune information significative complémentaire disponible.**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Méthode de traitement des déchets****Recommandation :** Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.**Codes déchets :**

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison des particularités régionales et sectorielles.

Catalogue Européen des Déchets :

16 03 05* Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Elimination conformément à la réglementation.**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

| | |
|---|--|
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro EMS | Non applicable |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable |
| Transport / Informations complémentaires : | N'est pas une marchandise dangereuse selon les réglementations ci-dessus |

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**Règlementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.****Dispositions nationales :****Indications relatives aux restrictions d'emploi :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et les mères allaitantes.

Législation sur les accidents majeurs (Störfallverordnung, Allemagne) :

Respecter les seuils quantitatifs conformément à ladite législation.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -**Classe de pollution des eaux :** WGK 1 (propre classification) : peu polluant.

CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT B

Autres directives, restrictions et ordonnances d'interdiction :**Notice BG-Chemie :**

M 004 « Matières irritantes, matières corrosives ».

Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.**16. AUTRES INFORMATIONS****Textes des indications de danger et des phrases de risques pertinentes :**

| | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H311 | Toxique par contact cutané |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H330 | Mortel par inhalation |
| H331 | Toxique par inhalation |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger) H361d Susceptible de nuire au fœtus. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger) |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition : inhalation. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger) |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| H413 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques |

| | |
|----------------|---|
| R10 | Inflammable. |
| R11 : | Facilement inflammable. |
| R22 : | Nocif en cas d'ingestion. |
| R23/24/25 : | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| R26 : | Très toxique par inhalation. |
| R38 : | Irritant pour la peau. |
| R39/23/24/25 : | Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| R41 : | Risque de lésions oculaires graves. |
| R48/22 : | Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. |
| R48/23 : | Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. |
| R48/25 : | Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. |
| R51/53 : | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R53 : | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R63 : | Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. |

Modifications par rapport à la version antérieure :

Sections : 2, 3, 4, 6 et 8.

Abréviations et acronymes :

| | |
|-------------|--|
| GefStoffV : | Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne) |
| PBT : | Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique) |
| bPvB | very Persistent and very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable) |
| CAS : | Chemical Abstracts Service (Banque de données de Chemical Abstracts Service) |
| EINECS : | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.) |
| BetrSichV : | Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne) |
| AGW : | Arbeitsplatzgrenzwerte (Valeurs limites au poste de travail, Allemagne) |
| DNEL : | Derived No-Effect Level (Niveau dérivé sans effet, REACH) |
| PNEC : | Predicted No-Effect Concentration (Concentration prédite sans effet, REACH) |
| STP | Sewage Treatment Plant (Station de traitement des eaux usées) |
| IC50 | Inhibitory Concentration 50 % (Concentration inhibitrice) |
| COV : | Composé Organique Volatil |
| EC50 : | Effective concentration, 50 % (Concentration effective) |

CAOUTCHOUC AUX SILICONES RF – COMPOSANT B

| | |
|--------|---|
| LC50 : | Lethal concentration, 50 % (Concentration létale) |
| LD50 : | Lethal dose, 50 % (Dose létale) |
| OCDE : | Organisation de Coordination et de Développement Economique. |
| ADR : | European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) |
| IMDG : | International Maritime code for Dangerous Goods (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses) |
| IATA : | International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien) |
| LQ : | Limited Quantities (Quantité limitée) |
| WGK : | Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne) |

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.